

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/007**

**FINANCES LOCALES (7.6)**

**Convention relative à l'aménagement d'une piste cyclable, à la création de places de stationnement, d'espaces végétalisés, à l'implantation de mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale et à leur entretien ultérieur, de la RD 53 et de la RD 53B**

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215902958-20230208-DELIB007CM0223-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

**d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO,  
Mme BRISBART, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER  
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
M. Philippe DUHAMEL  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHEN, Mme DEPELCHIN,  
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,  
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (Arrivé à 19H30, prend part au vote à  
compter de la question 2023/001)  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir Mme DEPELCHIN

**ABSENTS :**

Mme ANDRE, M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Afin de permettre les travaux d'aménagement le long de la RD 53 dite RD 53B dite « rue du Pont des Meuniers », le Département du Nord accepte de mettre à disposition de la Commune d'Hazebrouck les emprises appartenant au domaine public routier départemental.

Les travaux, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, portent sur l'aménagement d'une piste cyclable, la création de places de stationnement, d'espaces végétalisés, Ils concernent également l'implantation de mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale ainsi que l'entretien de ces aménagements.

Ces aménagements réalisés par la Commune visent notamment à sécuriser les abords de la RD 53 et de la RD 53B, étant précisé que ces derniers continueront de faire partie du domaine public départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-2 et L2213-1;

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L3112-1 ;

Vu le courrier du Département du Nord en date 14 décembre 2022 ;

Considérant la nécessité d'établir une convention relative aux aménagements envisagés sur une partie la RD 53 – rue de Vieux-Berquin et de la RD 53B, rue du Pont des Meuniers ;

Considérant que la convention (ci-annexée) a notamment pour objet de définir les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et les modalités techniques administratives et financières des deux parties ;

Celle-ci précise également les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien, ainsi que les responsabilités des deux parties.



**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération avec le Département du Nord et tout autre document relatif à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

 Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,  
  
**Valentin BELLEVAL**

 Le Secrétaire de séance,  
  
**Adrian MEIRLAND**